

FO agit pour l'ensemble des salariés d'EDF SA sur le suivi des NR 2023

L'accord signé par **FO** en octobre 2022 concernant les mesures salariales 2023 stipule :

Article 3.4 : Les mesures individuelles

Le budget consacré à l'ensemble des mesures individuelles s'élève environ à 2,45%. Ce budget de 2,45%, correspondant à un volume de l'ordre de 59 400 NR, respecte et dépasse le seuil minimum de 1,0 % d'augmentations individuelles, mesuré au niveau global d'EDF SA, et fixé par l'accord de branche professionnelle des IEG précité signé le 18 octobre 2022.

Afin de vérifier que ces NR ont bénéficié à un maximum de salariés, **FO** a sollicité la Direction afin d'obtenir le détail des attributions de NR sur l'année écoulée.



Dans un contexte de mobilisation sociale sans précédent en raison de la brutale et injuste réforme des retraites, c'est pourtant avec conviction et détermination que les salariés d'EDF SA ont toutes et tous abordés l'année 2023 en relevant avec brio tous les défis industriels, techniques et commerciaux de l'entreprise !

Ce tour de force a été entretenu par une politique salariale en adéquation avec le professionnalisme des salariés malgré une inflation toujours importante et qui ne fera que ralentir en 2024 selon les prévisions économiques.

C'est pourquoi avant d'entamer les dernières négociations sur les mesures salariales de 2024, nous avons le devoir de nous assurer que celles de 2023 ont bien été appliquées dans le respect de l'accord que nous avons signé au bénéfice de toutes et tous.

Nous avons engagé depuis plusieurs semaines avec la Direction un échange franc et direct sur l'affectation des 59 400 NR de 2023. **FO** ne doute pas d'obtenir des réponses à ses questions mais seront-elles à la hauteur... ?